

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2006

## COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif 2005 qui présente les résultats suivants :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 256 387,46

Recettes : 488 213,13

- section d'investissement :

Dépenses : 498 409,21

Recettes : 527 674,22

Résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2005 : 659 383,09 €

Le compte administratif 2005 est approuvé par 10 voix pour, Monsieur le maire s'étant retiré de l'assemblée au moment du vote.

## COMPTE DE GESTION 2005

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur pour l'année 2005 qui présente les mêmes chiffres que le compte administratif.

## AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2005,

- section d'investissement, excédent de 10 237.06

- section de fonctionnement, excédent de 649 146.03 €

et décide l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

➔ affectation de la somme de 9 762.94 € à la section investissement, recette portée sur le budget primitif 2006, article 1068,

➔ le solde disponible, soit 639 383.09 € est reporté en section de fonctionnement, sur le budget primitif 2006, article 002.

## TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal maintient les taux des taxes directes locales avec un produit fiscal attendu de 156 390€, se décomposant comme suit :

	Bases 2006	taux	produit
Taxe habitation	872 900	5,79 %	50 541 €
Taxe foncier bâti	683 600	10,29 %	70 342 €
Taxe foncier non bâti	210 100	16,90%	35 507 €
total			156 390 €

## **BUDGET PRIMITIF 2006**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2006 qui présente :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 933 024,00

Recettes : 421 443,00

- section d'investissement :

Dépenses : 692 680,00

Recettes : 692 680,00

Avec un excédent global prévu de 127 802,09 €

## **GRIPPE AVIAIRE**

Les dernières consignes de la préfecture concernant la peste aviaire sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Un avis informatif sera distribué dans chaque foyer.

## **LE SPANC. ( Service public d'Assainissement Non Collectif )**

Le Conseil Municipal prend connaissance du diagnostic des réseaux assainissement de la commune et du plan de zonage présenté par la société HYDRATEC.

Un plan du zonage est soumis à l'approbation des conseillers. Il fait apparaître les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées et les zones d'assainissement non collectif où la commune est seulement tenue, afin de préserver la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome. Le plan est approuvé avec trois emplacements de logements existants exclus du réseau collectif : Ferme de la Buère , Maison Lagoutte Chemin des Aires et Quartier de la Petite Bussière. Deux autres secteurs actuellement non collectif ( rue de la Montagne pour 3 habitations et route Nationale pour deux habitations) seront proposées au raccordement du réseau collectif par l'intermédiaire de la communauté de communes de Gevrey Chambertin qui assure cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **ZONE D'ACTIVITES**

Le service des Domaines contacté pour une estimation des terrains situés dans la future zone d'activités transmet son rapport. Les propriétaires concernés seront contactés sur la base de prix proposée.

## **TRAVAUX RUE DES JARDINS**

Les travaux de la rue des jardins sont entrecoupés d'arrêts dus aux intempéries. Le long de la propriété LIGNIER, une retenue du trottoir s'impose en raison de l'implantation de la construction en limite de propriété.

Une seconde entrée potentielle est aménagée pour la propriété de M.JOUAN Philippe.

Sur sa demande, l'entrée de M.MORISOT Gilles est réalisée de la même largeur que son accès garage.

## **REDEVANCE VOLUCOMPTEUR**

Le Conseil Municipal fixe le prix du mètre cube d'eau pour les utilisateurs du volucompteur du point d'eau de la Riotte, en rapport avec les factures SDEI de juillet 2005 et février 2006, ainsi qu'une facture de réparation de l'électrovanne de l'appareil par l'entreprise E.M.I.P.T. de Sevrey, Saône et Loire, soit un prix de 2,11 €.

Monsieur Pierre LENOIR, habitant de la ferme de la Buère, se verra facturer forfaitaire de 20 €, en raison de l'absence d'eau.

## **PLACEMENT DE FONDS**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un compte à terme de 400 000,00 € auprès du Trésor Public, pour une durée de 3 mois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ L'entretien des points propres sera désormais assuré par la communauté de communes de Gevrey Chambertin.
- ⇒ Mme LIGNIER Kellen souhaite que la commune s'adresse dorénavant au juge des tutelles pour toutes transactions concernant l'aménagement du rond point sur la route nationale. La commune en prend acte.
- ⇒ M. Pierre LIGNIER transmet une ultime lettre à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. L'assemblée s'accorde à déclarer l'incident clos.
- ⇒ Le banquet des Anciens aura lieu le 2 avril 2006.
- ⇒ Le concert annuel aura lieu à la salle des fêtes le 7 avril 2006.
- ⇒ Prochain conseil le mercredi 29 mars 2006, à 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 16 mars 06.

**Le maire, Pierre BOISSET.**